



Livret des **FAMILLES**



• Enfants scolarisés
jusqu'au CM2



SOMMAIRE

- L'association.....p. 4
- AGLAE, c'est.....p. 5
- Le projet éducatif.....p. 6
- La pédagogie.....p. 8
- L'équipe d'animation.....p. 9
- Le fonctionnement.....p. 10
- Les activités.....p. 12
- Les recommandations.....p. 13
- Les horaires.....p. 14
- Les modalités d'inscription.....p. 15



LE MOT DU PRESIDENT

Vous avez, ou vous allez, inscrire votre enfant au centre de loisirs. Vous êtes parents et vous avez forcément beaucoup de questions concernant la manière dont votre enfant sera accueilli.

Ce livret est pour vous. Il a pour ambition de vous expliquer le cadre dans lequel votre enfant évoluera et de répondre à vos questions concernant le fonctionnement propre des activités.

Christian JÉGOU

Président



L'ASSOCIATION

L'Association Gibervillaise pour les Loisirs de l'Adolescent et de l'Enfant (AGLAE) a été créée le 9 février 1981. Cette association est une association dite « loi 1901 » à but non lucratif.

Elle est gérée par un Conseil d'Administration composé de parents et d'animateurs volontaires, tous bénévoles. Deux élus municipaux sont membres de droit. Le Conseil d'Administration définit les grandes lignes et les grandes orientations stratégiques que prend l'association.

Vous êtes, ou vous serez prochainement, adhérent : venez nous rejoindre et, entrez dans l'histoire d'AGLAE !

Etre adhérent d'AGLAE, c'est plus que s'acquitter de sa cotisation, c'est partager les valeurs et le projet de l'association.

AGLAE, C'EST :

DES PARTENAIRES

La ville de Giberville
La CAF
La DDCS
Les associations locales

UN CONSEIL D'ADMINISTRATION

Parents
Elus locaux
Animateurs volontaires

DU PERSONNEL QUALIFIE

Animateurs permanents
et volontaires

DES VALEURS

La place centrale de l'enfant
L'apprentissage par le faire
L'expérimentation
La découverte
L'entraide
La solidarité
La laïcité
La citoyenneté
La démocratie ...

DES ACTIONS

Accueil avant et après l'école
Mercredis loisirs
Petites et grandes vacances
Camps et semaines thématiques
Manifestations exceptionnelles
Temps d'activités péri-éducatifs
maternelle



Les moins de 6 ans

Enjeux : Accueillir cette nouvelle population en répondant à ses besoins spécifiques.

Objectifs : Développer le sentiment de sécurité physique, morale et affective ; l'autonomie et la socialisation ; le besoin d'apprendre et de comprendre ; la communication avec les familles.

Résultats attendus : Progression de la qualité de leur accueil.



AXES PRIORITAIRES
DU PROJET

Lien avec la politique de la ville

Enjeux : Faire partie d'une politique globale en faveur de l'enfance et de la jeunesse.

Objectifs : Jouer un rôle actif dans son environnement et sur son territoire. Renforcer la cohérence entre les projets éducatifs enfance et jeunesse. Avoir un rôle complémentaire de l'école et de la famille.

Résultats attendus : Etre intégré dans un projet éducatif de territoire.



Les 9/11 ans

Enjeux : Adapter l'offre aux besoins et attentes de cette population. Etablir une continuité éducative avec le secteur jeunesse.

Objectifs : Développer l'autonomie, la prise d'initiative, l'expression et la responsabilisation. Développer le partenariat avec le secteur jeunesse.

Résultats attendus : Augmentation régulière de la fréquentation d'AGLAE.

MAJORITYTAIRES
ET EDUCATIF

La mixité sociale

Enjeux : Faciliter l'accès aux personnes ne fréquentant pas habituellement AGLAE.

Objectifs : Permettre un accès équitable à tous.

Résultats attendus : Avoir une répartition sociale des familles fréquentant AGLAE plus proche de celle de la commune.



LA PEDAGOGIE

Pour mettre en place le projet associatif, les équipes d'animation développent une pédagogie active en plaçant l'enfant au cœur de la démarche.

Notre projet n'est pas une simple consommation d'activités mais bien un projet collectif de « vivre ensemble » où chaque enfant pourra :

- Rencontrer de nouveaux copains
- Découvrir de nouvelles activités
- Jouer et s'amuser
- S'inventer des mondes imaginaires et rêver
- Se reposer et/ou prendre son temps.



L'ÉQUIPE D'ANIMATION

Pour encadrer les enfants les mercredis et lors des accueils périscolaires, une équipe de six animateurs permanents est nécessaire [direction comprise].

Tous titulaires d'un Brevet Professionnel de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire avec les compétences les plus diversifiées possibles. Ils encadrent les équipes d'animateurs volontaires qui viennent compléter nos équipes les mercredis et sur les séjours de vacances. Les animateurs volontaires sont diplômés ou en cours de formation BAFA [Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animation].

Boris GASNIER : Directeur

Véronique DOUDEMONT : Animatrice

Rodolphe HAGUET : Animateur

Déborah TABURET : Animatrice



LE FONCTIONNEMENT

• LES CONDITIONS D'ADMISSION

Les activités d'AGLAE s'adressent aux enfants scolarisés de la toute petite section de maternelle jusqu'en fin de CM2.

Nous recommandons pour les enfants de moins de trois ans qui viennent pendant les vacances un accueil en demi-journée. La répartition par groupe d'âge est la règle générale. Elle est adaptable en cas de particularités.

Un dossier administratif devra être constitué au plus tard 15 jours avant le début du séjour.

L'enfant devra être à jour de ses vaccinations.

• PERMANENCES ADMINISTRATIVES

Pour les réinscriptions et règlements : mercredi et vendredi de 14h00 à 18h00

Pour les premières inscriptions : sur rendez-vous

• TARIFICATION

Depuis 2011, dans un souci d'équité sociale, la CAF impose de nouvelles directives et la mise en place d'une tarification modulée en fonction des revenus des familles.

Nous appliquons cette directive et devons avoir accès à vos revenus soit :

- par l'intermédiaire du logiciel « CAFPRO » en indiquant votre n° d'allocataire,
- en fournissant votre dernier avis d'imposition .

• LES REGLEMENTS

- en chèque à l'ordre de l'Association AGLAE
- en espèces auprès du directeur
- en chèque vacances
- en tickets CESU (version papier) pour les enfants de moins de 6 ans
- par virement bancaire
- les familles peuvent venir nous solliciter pour avoir connaissance des aides disponibles



• LA RESPONSABILITE

La responsabilité d'AGLAE est engagée au moment où votre enfant est pris en charge par un animateur jusqu'au moment où il le quitte accompagné ou seul, si une décharge de responsabilité est signée.

Si le responsable de l'enfant vient le chercher avant 17h00, il devra impérativement prévenir le directeur et signer une décharge de responsabilité auprès de ce dernier.

L'enfant ne sera confié à une autre personne que si celle-ci est munie d'une autorisation signée du responsable légal de l'enfant ou inscrite sur les fiches d'inscription comme pouvant récupérer l'enfant.

En cas de maladie, nous le signalons immédiatement aux parents ou au responsable de l'enfant. Selon la gravité de la situation et en cas d'impossibilité de récupérer l'enfant, nous pouvons emmener l'enfant chez un médecin et assurer son repos jusqu'à la fin de la journée.

En cas d'accident, le directeur prendra les mesures d'urgence nécessaires et l'enfant sera, si besoin, transporté dans un centre hospitalier. Le directeur prévient immédiatement les parents ou le responsable de l'enfant. Mais en cas d'urgence, et si ces derniers ne pouvaient être joints, le directeur du centre transmet si nécessaire aux médecins l'autorisation d'intervention chirurgicale signée lors de l'inscription.

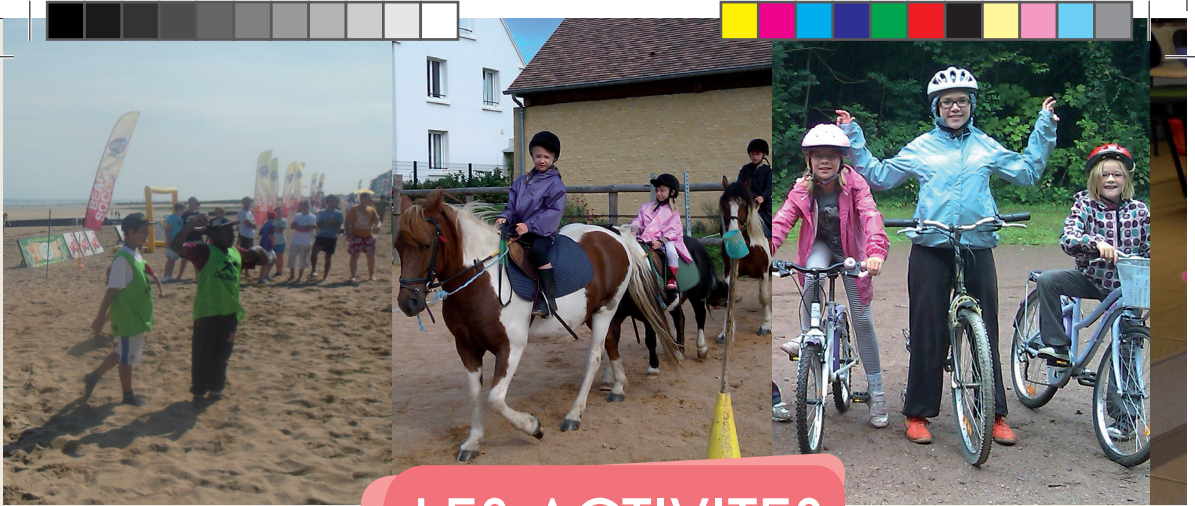
• DES REGLES DE VIE

Chacun, enfant et adulte, doit se conformer aux règles de vie en collectivité (notamment au règlement intérieur disponible sur demande) : respect des autres et du langage, du matériel et de l'environnement. Tout manquement à ces règles de base pourrait entraîner des sanctions jusqu'à une exclusion temporaire ou définitive du centre.

Des places de stationnement sont disponibles aux abords du centre de loisirs. Il est interdit d'encombrer l'accès pompier ou d'emprunter l'allée piétonne sous peine d'amende.

En cas d'absence pour une ou plusieurs journées, nous demandons aux familles de prévenir le responsable du séjour.

Il ne sera pas effectué de remboursement sauf en cas de maladie de l'enfant et sur présentation d'un certificat médical.



LES ACTIVITES

- **Les accueils avant et après l'école**

Les enfants peuvent participer à des activités diverses (cuisine, jeux de société, marionnettes, bricolage, etc.) ou s'inscrire dans les projets d'activités en cours (fête du jeu, carnaval, etc.). Ils ont également la possibilité de commencer leurs devoirs.

- **Les mercredis**

Piscine, vélo, jeux, activités manuelles, sortie pique-nique, cuisine, activités à la ferme d'Amélie, cycle d'activité, etc.

- **Les petites et grandes vacances**

Une thématique est proposée aux enfants et des activités, jeux et sorties, sont mis en place.

- **Les rythmes scolaires**

Dans le cadre d'un partenariat avec la Mairie de Giberville, l'association organise les Temps d'Activités Péri-éducatifs de l'école maternelle.



LES RECOMMANDATIONS

- Pour les plus petits, les doudous sont les bienvenus.
- Ne laisser aux enfants ni objets précieux, ni argent, ni téléphone portable.
- Habiller les enfants de vêtements pratiques, non fragiles et adaptés à la météo (chaussures fermées, pas de claquettes, chapeau, bonnet...). Une paire de bottes sera apportée au besoin dans un sac plastique.
- Marquer les vêtements au nom de l'enfant.
- Traiter au plus vite les enfants porteurs de poux et éviter les échanges de chapeaux, casquettes, bonnets.



LES HORAIRES

- **Les accueils avant et après l'école**

Les enfants sont accueillis de 7h30 à 8h30 au centre de loisirs. Des animateurs accompagnent les enfants dans les écoles Pasteur et Aragon (jusque dans les classes pour les maternelles). Le trajet jusqu'à l'école Aragon se fait sous la responsabilité de l'association, par le bus communal.

Dès la fin des Temps d'Activités Péri-éducatifs les lundis, mardis et jeudis et à la sortie des classes les vendredis, des animateurs prennent en charge les enfants à la sortie de l'école pour les primaires et dans les classes pour les maternelles. Le trajet jusqu'à AGLAE se fait sous la responsabilité de l'association, par le bus communal.

L'accueil se fait au centre de Loisirs AGLAE. Un goûter est servi aux enfants et des activités leur sont proposées jusqu'à 18h30.

- **Les mercredis**

Demi-journée : accueil à 13h00 pour les enfants ayant mangé au restaurant scolaire ou bien 13h30 directement à AGLAE, jusqu'à 18h30.

- **Les petites et grandes vacances**

Journée : 7h30 – 18h30

Demi-journée : 7h30 – 12h30 ou 13h30 – 18h30

Arrivées entre 7h30 et 9h30

Départs entre 17h00 et 18h30



LES MODALITES D'INSCRIPTION

• Les accueils avant et après l'école

L'inscription se fait à l'année suivant deux modalités :

- Les enfants sont inscrits régulièrement et vous prévenez en cas d'absence (toute absence non prévenue 48h à l'avance donne lieu à facturation).
- Les enfants sont inscrits de manière occasionnelle et vous prévenez 48h à l'avance de la présence de vos enfants qui ne seront accueillis qu'en fonction des places disponibles.

• Les mercredis

L'inscription se fait à l'année suivant deux modalités :

- Les enfants sont inscrits régulièrement et vous prévenez en cas d'absence (toute absence non prévenue quinze jours à l'avance donne lieu à facturation, sauf maladie et sur présentation du certificat médical).
- Les enfants sont inscrits de manière occasionnelle et vous prévenez quinze jours à l'avance de la présence de vos enfants qui ne seront accueillis qu'en fonction des places disponibles.

• Les petites et grandes vacances

Les enfants doivent être inscrits au moins deux semaines avant le début du séjour.

Le règlement se fait à l'inscription. Toute annulation pour convenances personnelles donne lieu à facturation. Seules les absences justifiées par un certificat médical seront remboursées. Les inscriptions se font sur 4 jours minimum en semaine pleine.



Bienvenue à AGLAE !

Pour nous contacter :

17 bis, rue Pasteur 14730 GIBERVILLE

Téléphone : 02.31.72.47.97

Email : assoc.aglae@orange.fr

Horaires des permanences administratives :

Mercredi et vendredi de 14h00 à 18h00,
ou sur rendez-vous pour les premières inscriptions.